

Le groupe de casinos Partouche placé en procédure de sauvegarde

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Mardi, 01 Octobre 2013 00:00 -

Le numéro deux français des casinos, Groupe Partouche, a annoncé son placement sous procédure de sauvegarde, après le refus de ses banques et du fonds américain Oaktree de réaménager son crédit syndiqué, dont l'encours atteint 233,7 millions d'euros.

"Nous sommes un groupe rentable qui doit de l'argent et qui peut rembourser. Mais notre pool bancaire, qui a radicalement changé de physionomie ces derniers temps, refuse de renégocier le rythme de nos remboursements pour s'adapter à nos capacités", a déclaré lundi à l'AFP le président du directoire, Fabrice Paire. "On a choisi la procédure de sauvegarde pour obtenir un plan de sauvegarde qui adapte ce rythme", a expliqué M. Paire.

Le tribunal de commerce de Paris a accordé ce feu vert au groupe, qui emploie 5.200 salariés. "C'est malheureux d'en arriver là" mais, dit-il, "je n'ai absolument pas l'intention de marcher dans le sens du fonds américain Oaktree", qui a racheté 38% de la dette de Groupe Partouche auprès de certaines banques dont HSBC et refuse de négocier.

Groupe Partouche, qui exploite 49 casinos - dont 42 en France - ainsi que 20 hôtels, des établissements thermaux, deux golfs et deux plages, avait initié courant juin les négociations avec son pool bancaire, soit 13 établissements dont Oaktree, afin d'allonger l'échéancier de remboursement de son crédit syndiqué et de "reconsidérer la marge et le niveau des covenants".

Mais en vain. Il refusait de rester plus longtemps exposé à des risques pouvant entraîner "l'exigibilité immédiate du prêt". D'où la procédure de sauvegarde. Elle permet à une entreprise qui n'est pas en cessation de paiements de suspendre le paiement de sa dette antérieure. Pointé du doigt, le fonds Oaktree avait déjà repris une bonne partie de la centaine de millions d'euros de dette de la holding Financière Partouche (famille Partouche), actionnaire principale de Groupe Partouche.

En réaction, la holding avait annoncé en avril s'être placée en procédure de sauvegarde devant le tribunal de commerce de Valenciennes pour résister à la pression de ce fonds américain, qu'elle soupçonnait de vouloir convertir sa créance en capital.

Groupe Partouche espère aujourd'hui que la procédure de sauvegarde le visant "va déclencher quelques petites sirènes auprès des autorités de tutelle" et que le ministère de l'Intérieur va "dépoussiérer le secteur" des casinos, qui représente 15.000 emplois directs.

"On attend un rééquilibrage", avec des autorisations plus souples pour des innovations mais aussi des prélèvements moins élevés, indique M. Paire, en évoquant pour Partouche "300 millions d'euros de prélèvements par an de l'Etat et des collectivités".

Le chiffre d'affaires de Partouche a diminué depuis plusieurs exercices (à 451 millions d'euros en 2012) et le résultat opérationnel courant a été divisé par deux entre 2010 et 2012, passant de 50,7 millions d'euros à 26,7 millions.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Le groupe de casinos Partouche placé en procédure de sauvegarde](#)